

**AVIS DE PUBLICITE  
2020CMRE/04**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE  
DIRECTION TERRITORIALE du NORD-EST  
COMMUNE DE ART SUR MEURTHE**

**Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial**

<b>Publié le</b>	12 octobre 2020
<b>Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication</b>	1 mois
<b>Date limite de réception des propositions</b>	<b>Date :</b> 13 novembre 2020 <b>Heure :</b> 12h
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation d'un terrain agricole d'une superficie de 2ha,97ca de type terre labourable
<b>Lieu</b>	<b>Commune :</b> Art/sur/Meurthe <b>Adresse :</b> A la Prairie <b>Références cadastrales :</b> Parcelles 37 et 38 section Z <b>PK :</b> rivière Meurthe
<b>Activité(s) pouvant être exercée(s)</b>	À proposer par le candidat
<b>Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement</b>	Voir plan
<b>Restrictions</b>	
<b>Type d'autorisation délivrée</b>	Convention d'occupation temporaire
<b>Conditions financières générales</b>	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. <a href="https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2020/02/Tarifs-Domaniaux-2020-Version-D%C3%A9finitive-D%C3%A9cembre-2019.pdf">https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2020/02/Tarifs-Domaniaux-2020-Version-D%C3%A9finitive-D%C3%A9cembre-2019.pdf</a>
<b>Date de disponibilité prévisionnelle du bien</b>	
<b>Durée de la COT/AOT</b>	Durée 5 ans en fonction des investissements et amortissements s'il y a lieu
<b>Critères de sélection</b>	Les critères seront considérés en fonction de l'enjeu économique lié à la voie d'eau, de l'activité envisagée, et de l'offre de prix proposée.
<b>Négociation</b>	oui
<b>Pièces à fournir</b>	Statuts et Kbis (si société), pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte, assurance, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, courrier motivé mentionnant la nature de l'activité ou de l'occupation envisagée ainsi qu'une offre de prix. Lien à la tarification domaniale : <a href="https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2020/02/Tarifs-Domaniaux-2020-Version-D%C3%A9finitive-D%C3%A9cembre-2019.pdf">https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2020/02/Tarifs-Domaniaux-2020-Version-D%C3%A9finitive-D%C3%A9cembre-2019.pdf</a>

**Dépôt des candidatures** – La demande est à rédiger en français et à envoyer par voie électronique à : [ap-ami.dtn@vnf.fr](mailto:ap-ami.dtn@vnf.fr), **en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.**

*Modalités de transmission*

Ou par courrier postal : UTI CMRE EN – Gestion du Domaine Public et Fluvial – 52 Rue Charles de Foucauld 54000 NANCY, **en indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR** ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.

**Service à contacter pour renseignements** UTI CMRE EN,  
Tél : 03.83.17.41.20

